

Servitudes d'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme communal et intercommunal

Informations portées à connaissance par l'État

Communauté de
**Communes des
Grands Lacs**



Liste des Servitudes d'Urbanisme et autres limitations d'utilisation des sols

EPCI des GRANDS LACS

- **PEB (approuvé le 01/04/99)- concernant les communes de Biscarrosse et Parentis en Born (Aérodrome Biscarrosse-Parentis)**
- **Isolement acoustique des bâtiments d'habitation contre les bruits des axes de transports terrestres.**
- **zones archéologiques**
- **Zone de préemption départementale au titre des espaces naturels sensibles**
- **Forages.**

Communauté de Communes des Grands Lacs

Plan Local d'Urbanisme
communal et intercommunal

Informations portées à connaissance par l'État (Article L.121.2 du code de l'urbanisme)

Plan des servitudes d'urbanisme

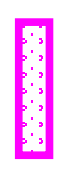




Echelle : 1/50 000

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
Service
de l'aménagement
et de l'habitat

Etabli le 06/12/2013



ATTENTION :
La direction départementale des territoires et de la mer ne saurait garantir l'exactitude ni l'actualité du report de ces servitudes, dictées dans, dans le rapport des CAC, collectés auprès de personnes tiers (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...)
Pour connaître en détail un dossier particulier de servitude, il est recommandé de consulter le gestionnaire de la servitude.

- #### LÉGENDE
-  Zones archéologiques
 -  Plan d'exposition aux bruits des aéroports civils et militaires
 -  Secteur de nuisances sonores des routes et voies ferrées
 -  Forêts
 -  Zones de préservation des espèces animales sensibles

Plan de servitudes
N° de dossier : 2013-0001
C.C. des Grands Lacs
N° de plan : 0001
Date de mise à jour : 06/12/2013

